

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 1 (1882)
Heft: 9-10

Artikel: Cinq jetons de tir du Locle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Item les cuyngs deis meillies sont telz, cest assauoir que ou cuing dessoubs haz vne H et les caractes sont: Moneta Friburgi. Et ou cuing dessus haz vne croix qui est telle ✕, toucte seule * sains auconnes caractes, comment contient eis empreintes deis-dit cuyng cy appres firues. (Fig. 5.).

Je Jehan de Laule de Salins confesse que comment gens honnourables mons. lauoye, conseil et comunite de Fribourg et moy saons convenuz ensemble pour battre et faire certaine quantite de monee pour ladicte ville et communite de Fribourg, ensi je ledit Jehan de Laule confesse avoir heu et receu bonne et entiere satisfaction de tout quant que lesditz mess^{rs} aduoye, conseil et communite de Fribourg me pohent estre entenuz a cause de tout louvraige que ensi je lour hay fait de tout le temps passe jusque ou jour de la date de cez presentes, per que je ledit Jehan de Laule, pour moy et mes hoirs quelquil soent et cause de moy hayent, lesdits mess^{rs} de Fribourg et lour perpetuelz successours je quitte perpetuellement sus toutes quereles et desmandez que je porroe hauoir contre eulx et lour successours a cause doudit ouvraige apresent et ou temps aduenir. Et en ferme certification des choses susdictez jay prier et requis cez presentes estre seigniez dou seigniet manuel de Berhart Chause, notaire publique et jurey de la cort de Lausanne, qui sont donnez le quart jour d'ou moix doctobre lan mil III^e et XLVI.

B. CALIGE.

Cinq jetons de tir du Locle.

Plusieurs membres de notre société s'occupant spécialement de collectionner les écus, médailles et jetons de tirs suisses, nous donnerons dès aujourd'hui et pour autant que nous le pourrons des descriptions *de ces jetons* en particulier, dont la plupart sont devenus fort rares, d'autres même introuvables.

Pour cette fois-ci, et grâce à la bienveillance de notre collègue M. J. P. Delachaux à La Chaux-de-fonds, nous décrirons cinq jetons du *Locle*, formant la *série complète* concernant cette localité.

* La pièce fribourgeoise décrite dans notre dernier *Bulletin*, pag. 109, est évidemment une maille ; elle en a la forme, le diamètre et le poids, mais ce dernier un peu faible, car d'après la présente ordonnance le poids normal était de 0 gr. 318.

N° 1.

Droit. ABBAYE DU LOCLE puis au bas: 1826, écusson de la Commune du Locle *, sommé du bérêt à trois plumes et accosté d'une branche de chêne à droite, d'une branche d'olivier à gauche.

Revers. Une cible divisée en 3 cercles, brochant sur quatre drapeaux et un coutelas, ornés de branches de laurier.

Au bas on remarque *les crosses* de deux carabines posées en sautoir, et une poire à poudre suspendue par un cordon derrière la cible. Le tout est entouré d'un cordon.

Cuivre, diamètre 22 millimètres; poids 4,7 grammes.

NB. Il importe de remarquer que sur ce jeton l'écusson du Locle diffère totalement de la description du Col^l de Mandrot. Les losanges du champ sont coupés *argent* et *azur* et la face est simplement ondée d'*argent*.

Point d'écusson en pointe.

N° 2.

Droit. En cercle: SOCIÉTÉ DES CARABINIERS DU LOCLE puis en sens contraire: 1834. Dans le champ, l'écusson *fédéral* brochant sur une palme et une branche d'olivier croisées.

Cercle de grènetis à l'extérieur.

Revers. A peu près mêmes objets qu'au N° 1, cependant coin bien différent du premier. Le point marquant est le coutelas disparu et remplacé par un chapeau orné de deux grandes plumes. Cercle extérieur de grènetis.

Cuivre, diamètre 22 millimètres; poids 3,7 grammes.

N° 3.

Droit. Un écusson d'*argent* (?) chargé de trois *chevrons de gueules* * brochant sur quatre drapeaux dont deux portant l'écusson du Locle indiqué sur ce jeton N° 1, et deux carabines posées en sautoir entre les crosses desquelles pend une poire à poudre. Au dessus du tout, un triangle.

*) L'*Armorial historique de Neuchâtel*, par A. de Mandrot, planche 20, figure comme suit l'écusson de la Commune du Locle.

Ecu losangé d'or et de gueules à la face d'argent chargée d'une rivière d'azur, montrant en pointe un petit écusson d'argent à trois pins de sinople mouvant de trois monts de même se réunissant en pointe, qui est de Bôle. ~~est~~

** Cet écusson d'*argent* à trois chevrons de *gueules* est pour nous une véritable énigme.

Le seul écusson de l'*Armorial* neuchâtelois qui se rapprocherait de celui de notre jeton serait celui des *Geneveys-sur-Coffrane*, encore trouvons-nous deux étoiles dans celui-ci qui ne figurent point dans l'autre.

Revers. En quatre lignes : ABBAYE || DU || — • LOCLE • — || 1844.
Etain, diamètre 23 millimètres ; poids 3,7 grammes.

N° 4.

Droit. La croix fédérale rayonnante sommant le mot MOUSQUETAIRES gravé en demi-cercle.

Au dessus *une foi* et le mot LOCLE.

Revers. Une cible brochant sur quatre drapeaux et deux carabines posées en sautoir, le tout orné de palmes et de branches d'olivier.

Au dessus de la cible et suspendu à un faisceau d'armes, le chapeau à deux plumes.

Une poire à poudre et une gibecière sont suspendues au centre de la cible. Devant celle-ci, divers instruments, une palette, un moule à balles et un maillet.

Cuivre, diamètre 23 millimètres ; poids 4,7 grammes.

N° 5.

Celui-ci n'est que le N° 4 ci-devant, mais *contrefrappé*, c'est-à-dire qu'il a été pratiqué une croix fédérale (à jour) de 4 millimètres pour chaque bras (soit d'un carré de 1 centimètre), au centre du jeton.

Cuivre, diamètre 23 millimètres ; poids 4,2 grammes.

Cette contremarque a servi à utiliser les jetons N° 4 pour un second tir ou une seconde période de la Société.

H.

Chronique

Nous apprenons par divers journaux français que la sous-commission du budget chargée d'étudier la transformation de la monnaie de billon, a émis un avis favorable à ce sujet. Il ne s'agit pas moins que de retirer de la circulation la jolie petite somme de *cinq cents millions de francs* de pièces de 1 et 2 sous répandus en France et dans ses colonies, et de remplacer ce numéraire par des pièces décimales de *nickel* semblables à celles dont se servent la Belgique, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Brésil, le Pérou et la Suisse.

Le travail nécessité par cette opération sera exécuté par l'hôtel de la *Monnaie de Paris* et sa *succursale de Bordeaux* dont l'outillage est assez important pour suffir à cette immense transformation.